

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoint.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Sylvie LABBE, M Michel OLERON.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOULABAILLE.

**Délibération 1**

**COMPTE DE GESTION 2016**  
**LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion du budget assainissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2016:

**EXPLOITATION :**

Dépenses	6 756.16 €
Recettes	- €

**DEFICIT DE CLOTURE :** 6 756.16 €

**INVESTISSEMENT :**

Réalisé

Dépenses	- €
Recettes	- €

Excédent antérieur reporté 11 846.79 €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 11 846.79 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2016 à l'unanimité.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**Délibération 2**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
« LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte administratif du budget assainissement n'appelle aucune observation.

**ARRETE** comme suit les opérations de l'exercice 2016 :

**EXPLOITATION :**

Dépenses	6 756.16 €
Recettes	- €

**DEFICIT DE CLOTURE :** 6 756.16 €

**INVESTISSEMENT :**

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	- €
Recettes	- €

Excédent antérieur reporté 11 846.79 €

**EXCEDENT DE CLOTURE :** 11 846.79 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2016 à l'unanimité.

**Délibération 3**

**COMPTE DE GESTION 2016  
ASSAINISSEMENT**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion du budget assainissement n'appelle aucune observation.

**ARRETE** comme suit les opérations de l'exercice 2016:

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**EXPLOITATION :**

Dépenses	41 928.23 €
Recettes	44 369.71 €
Excédent antérieur reporté	- €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 2 441.48 €**

**INVESTISSEMENT :**

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	48 676.94 €
Recettes	31 402.84 €
Déficit antérieur reporté	30 234.76 €

**DEFICIT DE CLOTURE : 47 508.86 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2016 à l'unanimité

**Délibération 4      COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
ASSAINISSEMENT**

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte administratif du budget assainissement n'appelle aucune observation.

**ARRETE** comme suit les opérations de l'exercice 2016 :

**EXPLOITATION :**

Dépenses	41 928.23 €
Recettes	44 369.71 €
Excédent antérieur reporté	- €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 2 441.48 €**

**INVESTISSEMENT :**

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	48 676.94 €
Recettes	31 402.84 €
Déficit antérieur reporté	30 234.76 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**DEFICIT DE CLOTURE : 47 508.86 €**

Reste à réaliser

Dépenses	-	€
Recettes	-	€

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2016 à l'unanimité.

**Délibération 5 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016  
AFFECTATION RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2016 du budget assainissement.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent d'exploitation (2 441.48 €) au budget de l'exercice suivant (2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter en totalité l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- A la section investissement du budget primitif 2017, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 2 441.48 €.
- 

**Délibération 6 COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE**

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2016 :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	748 063.56 €
Recettes	981 808.23 €
Excédent antérieur reporté	33 658.47 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**EXCEDENT DE CLOTURE : 267 403.14 €**

**INVESTISSEMENT :**

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	254 961.33 €
Excédent antérieur reporté	109 262.58 €
Recettes	294 023.37 €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 148 324.62 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2016 à l'unanimité.

**Délibération 7 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE**

Concernant l'approbation du compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le Compte administratif de la commune n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2016 :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	748 063.56 €
Recettes	981 808.23 €
Excédent antérieur reporté	33 658.47 €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 267 403.14 €**

**INVESTISSEMENT :**

<u>Réalisé</u>	
Dépenses	254 961.33 €
excédent antérieur reporté	109 262.58 €
Recettes	294 023.37 €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 148 324.62 €**

Reste à réaliser

Dépenses	66 000.00 €
Recettes	8 432.95 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour laisser place au vote.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte Administratif 2016 à l'unanimité.

**Délibération 8 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016  
AFFECTATION RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2016 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (267 403.14 euros) au budget de l'exercice suivant (2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- A la section investissement du budget primitif 2017, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 267 403.14 €.

**Délibération 9 MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER**

Monsieur le Maire montre le plan du futur lotissement « La Louvelais » avec une petite modification, un chemin piétonnier était prévu entre les terrains des lots 10 et 11. Celui-ci ne sert strictement à rien et ne nous posera que des contraintes supplémentaires (entretien.....).

Monsieur le Maire propose de demander un modificatif du permis d'aménager en supprimant ce chemin piétonnier et en l'incluant dans le lot 10 qui passera de 415 m<sup>2</sup> à 454 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après délibéré, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

**Délibération 10 OUVERTURE DES PLIS DU PARKING DE L'ECOLE**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 décembre 2016 pour l'appel d'offres pour la réalisation d'un parking à l'école de Bourseul pour le choix d'une entreprise.

Monsieur JOSSELIN Hervé informe le Conseil Municipal de la décision prise par la commission d'ouverture des plis de retenir l'Entreprise SRTP pour un montant de 49 592.00 € HT avec une option (grillage, portail et barrières de protection) qui s'élève à 4 180.00 € HT soit un total de 53 772.00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**Délibération 11      ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE PARKING DE  
L'ECOLE**

Le Syndicat Département d'Energie a fourni un devis pour la réalisation de l'éclairage public pour le parking de l'école.

Le projet d'extension de l'éclairage public du parking de l'école présenté par le SDE pour un montant estimatif de 11 000.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) comprend :

- ⇒ 110 m de câble EP sous fourreau diamètre 75mm en tranchée à ouvrir
- ⇒ La fourniture et pose d'une protection différentielle 300 mA et d'une protection parafoudre dans la commande A au poste de transformation.
- ⇒ La fourniture et pose de 2 mâts cylindro-conique en acier peint couleur grise de 8 mètres de haut équipés de 4 foyers (2 doubles) peint en gris de type ECLATEC ELIPT LED 3000K.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

La participation de la collectivité est calculée au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci. Pour ce projet la participation de la commune s'élève à la somme de 6 600.00 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energie.

**Délibération 12      MARQUAGE AU SOL POUR LE PARKING DE  
L'ECOLE**

Monsieur JOSSELIN Hervé informe le conseil que deux devis ont été sollicités mais seule une société a répondu.

La SARL SIGNAUX GIROD propose un marquage au sol du parking de l'école qui comprend :

Bandes pour les places de parking, des sigles handicapés, des passages piétons des zébras et des ilots, divers panneaux (arrêt et stationnement interdits, arrêt de bus, sens interdit à tout véhicule).....

Le coût des travaux s'élève à la somme de 1 564.86 € HT.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter le devis proposé par la SARL SIGNAUX GIROD au prix indiqué.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**Délibération 13      DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur Le Maire explique que la société INFRACONCEPT a été chargée de l'étude pour le projet de l'aménagement du Bourg. Celle-ci a sollicité le besoin d'obtenir un relevé topographique des rues de l'Arguenon et de la Hunaudaye pour lever les éléments de voirie (Bouche à clé, grille, tampon...).

Le coût du devis présenté par le géomètre Monsieur MOISAN MEISTER s'élève à la somme de 2 995.00 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération accepte de confier ce travail au géomètre Monsieur MOISAN MEISTER pour le prix de 2 955.00 € HT.

**Délibération 14      DEVIS SAUR**

La station d'épuration est en affermage avec la SAUR, la pompe de relèvement du poste de la lagune (Saulaie) est en panne.

Un devis est fourni par la SAUR pour le démontage de la pompe après diagnostic d'un défaut d'isolement du moteur électrique, envoi en atelier pour remise en état et après remontage, mise en service et essai.

Le coût de cette intervention s'élève à la somme de 580.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le devis comme indiqué ci-dessus.

**Délibération 15      REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS  
ET DE L'AGENT COORDONNATEUR**

Mesdames BRIEND Madeleine, HUE Marylise et ALVES PEREIRA Ludivine ont été nommées agent recenseur et Madame MORIN Anne Claude a été nommée agent coordonnateur pour le recensement général de la population pour la période du 4 janvier au 22 février 2017.

La rémunération de ces personnes est décidée par le Conseil Municipal qui prend la décision d'une rémunération d'un agent contractuel à l'indice brut 340 indice majoré 321 soit un traitement brut de 800.00 € auquel on ajoute 1.20 € par maison démarchée selon les secteurs attribués et 120.00 € pour les frais de transport.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

	Mme BRIEND Madeleine	Mme ALVES PEREIRA Ludivine	Mme HUE Marylise
Nombre de maisons	172	178	263
Coût par maison 1.20 €	206.40	213.60	315.60
Traitement brut	800.00	800.00	800.00
Total brut	1 006.40	1 013.60	1 115.60
Transport	120.00	120.00	120.00

L'agent coordonnateur, Madame MORIN Anne Claude qui a été nommée par le Conseil Municipal, sera rémunérée à l'indice brut 340, Indice majoré 321, le traitement brut sera de 800.00 €.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les rémunérations des trois agents recenseurs et de la coordonnatrice.

**Délibération 16      NOMINATION D'UN QUATRIEME ADJOINT**

Mme MORIN Anne-Claude sort de la salle.

Monsieur le Maire propose de nommer un quatrième adjoint pour lui confier les fonctions suivantes à partir du 1 février 2017 :

- Les relations avec les collectivités
- Les associations extérieures
- Le personnel communal

La proposition de Monsieur le Maire est de nommer Madame MORIN Anne-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, accepte la proposition de Monsieur le Maire pour nommer Madame MORIN Anne-Claude comme quatrième adjoint chargée des fonctions indiquées ci-dessus.

**Délibération 17      INDEMNITES DE FONCTION POUR LE  
QUATRIEME ADJOINT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

Vu l'arrêté municipal du 10 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à et avec date d'entrée en vigueur au 1 février 2017, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint correspondant à :

10 % de l'indice 1015 pour une population comprise entre  
1000 à 3499 habitants, soit 384.72 € brut.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	FONCTION	INDEMNITES ALLOUEES
Philippe DAULY	Maire	1 654.30 € brut
Hervé JOSSELIN	1 <sup>er</sup> Adjoint	500.13 € brut
Madeleine ABBE	2 <sup>eme</sup> Adjoint	500.13 € brut
Marcel RAFFRAY	3 <sup>eme</sup> Adjointe	500.13 € brut
Anne-Claude MORIN	4 <sup>eme</sup> Adjointe	384.72 € brut

**Délibération 18**      **DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'extension du réseau d'assainissement à la Louvelais, Rue Chateaubriand et au lotissement « La Louvelais » est prévue. Une demande de DETR est possible pour la réalisation de ces travaux pour un montant estimatif de 93 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ De solliciter une demande de DETR pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour un coût estimatif de 93 000.00 € HT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**Délibération 19      DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE  
L'EAU**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'extension du réseau d'assainissement à la Louvelais, Rue Chateaubriand et au lotissement « La Louvelais » est prévue. La commune peut bénéficier d'une subvention auprès de l'agence de l'eau pour un coût estimatif des travaux de 93 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ De solliciter une demande de subvention pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour un coût estimatif de 93 000.00 € HT.

**Délibération 20      TERRAIN « LA TREUNAIS »**

Lors du dernier conseil Municipal en date du 8 novembre 2016 Monsieur le Maire avait évoqué soit la remise en état, soit la mise à disposition ou la vente du terrain cadastré ZT 15 d'une superficie de 2 647 m<sup>2</sup> à la Treunais. Le choix de la mise en vente a été décidé.

Monsieur et Madame DUFOUR étaient intéressés pour acquérir cette parcelle et ont fait une offre de prix d'un montant de 1 000.00 €.

Monsieur le Maire précise que sur ce terrain il y a un abribus pour l'arrêt de car pour les enfants. Cet arrêt doit être conservé, la vente ne pourra être effective que si une convention est acceptée par Monsieur et Madame DUFOUR pour laisser la jouissance de cet endroit pour l'arrêt du car ou si Monsieur et madame DUFOUR décident de faire borner le terrain à leur charge en laissant l'emplacement de l'abribus propriété de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 12 voix pour et 1 abstention de :

Vendre cette parcelle à Monsieur et Madame DUFOUR à l'une des conditions énumérées ci-dessus.

**Délibération 21      MATERIEL INFORMATIQUE**

L'inspecteur de l'Education nationale de Dinan Nord nous informe de l'éligibilité de l'école publique à une subvention de matériel numérique associée au titre du projet « collèves numériques et innovation pédagogique ».

Les écoles retenues recevront la dotation exceptionnelle pour les ressources et une subvention d'équipement, fixée sur une base d'un montant plafonné à 8 000.00 € par classe mobile dans la limite maximum de 3 classes mobiles par école. Le taux de prise en charge de l'état est fixé à 50 %, soit un plafond de 4 000.00 € par classe mobile.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide, d'adhérer au « Plan numérique pour l'école » du Programme d'investissement d'avenir de l'Etat., pour bénéficier du financement de 50 % sur un équipement numérique.

**Délibération 22     REGULARISATION DES EMPRISES DE VOIRIE  
DANS LES VILLAGES DU PAU ET DE LA VILLE ES  
ROBERT**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de cette opération, une délibération concernant la cession de terrains par certains riverains avait été prise en mars 2013. Cependant, le document d'arpentage réalisé en octobre 2014 par le cabinet de géomètres MOISAN MEISTER de Plancoët concerne en réalité un nombre plus important de propriétaires. Dans ces conditions, il convient de distinguer les actes à réaliser :

ECHANGES	CESSIONS A LA COMMUNE	CESSIONS PAR LA COMMUNE
S.A MENARD	Cts BOURDONNAIS	M et Mme J.GAULTIER
M et MME BEAUFILS	M P.MORICE	M E.MENARD
M R.ROBERT	Cts HUBERT	
M et Mme ROULOIS	M et Mme MANSUY	
M et Mme LEMAITRE	M P.GODEST	
Mme E.MENARD		M et Mme NOEL
M G.MENARD		Mme L.MENARD
M JOUFFE/Mme OLERON	M et Mme ROBERT	
M et Mme FONTAINE	Mme L.ZANTMAN	

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité décide :

⇒ Que les mutations foncières se feront à titre gratuit, la valeur vénale des terrains étant estimée à 0.50 €/m<sup>2</sup>. Il est précisé que les échanges seront réalisés sans soulte.

⇒ De dispenser Monsieur le Maire, par application de l'article R2241-7 du code général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700.00 €.

⇒ De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier les actes à venir.

**Délibération 23      SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016 ET 2017**

Monsieur le Maire fait le point sur toutes les associations de Bourseul et propose :

La bonne humeur	305 €
Amicale des Anciens Combattants de Bourseul	305 €

Pour l'association de l'amicale laïque, pas de subvention cette année, la commune achète du matériel informatique.

Les associations qui n'ont pas souhaité la subvention, peuvent prétendre à une location de salle gratuite dans l'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions faites.

**Délibération 24      NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE**

Monsieur JOSSELIN Hervé propose le dossier pour le nettoyage des bacs à graisse du restaurant scolaire et de la salle polyvalente, il propose deux devis :

La SARL ROBILLARD ENVIRONNEMENT propose un devis de vidange et nettoyage des bacs, du poste de relèvement et du traitement des graisses en centre agréé pour un coût de 395.00 € HT.

La SAS SARP OUEST-SOA propose un devis pour l'entretien de 2 bacs à graisse et d'un poste de relèvement et le curage du réseau EU sur 2ml amont/aval des ouvrages cités. Pour un coût de 280.00 € HT la prestation et le traitement des graisses pour 22 € HT le m<sup>3</sup>.

Les conseillers après délibération, décident de choisir la société la moins disante : la SAS SARP OUEST-SOA aux conditions indiquées ci-dessus.

**Délibération 25      CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE**

Monsieur HUBERT Maurice peut prétendre à un avancement de grade à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, la création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe est nécessaire au 1<sup>er</sup> mars 2017.

Sa demande devra passer à la Commission Administrative Paritaire pour examen de candidature. Son poste de technicien qu'il occupe actuellement, sera supprimé lors de son intégration dans son nouveau grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer ce poste.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à la date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Délibération 26 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE**

*Agents administratifs*

1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	35H
1	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	35H

*Agents techniques*

1	Technicien	1	B	35H
1	Technicien Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	B	35H
2	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe dont	1	C	28H
		1	C	25H
1	adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	35H
4	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	C	17H20
		1	C	22H
		1	C	5H

Suppression du poste de technicien lorsque M Hubert intégrera son nouveau poste  
De technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

2	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	20H
		1	C	35H

*ATSEM*

2	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	35H
		1	C	33H

TOTAL : 14 agents communaux et 1 poste non pourvu

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**Délibération 27 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION  
LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire informe les conseillers que deux délégués communaux doivent être nommés et participer à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et seront chargés de suivre tout ce qui concerne les compensations.

Ces représentants auront aussi pour rôle de faire remonter à leur commune les informations.

Monsieur le Maire propose de nommer un titulaire et un suppléant qui seront :

Monsieur DAULY Philippe pour le délégué titulaire.

Monsieur RAFFRAY Marcel pour le délégué suppléant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette proposition.

**Délibération 28 DEVIS ORANGE  
POUR LE LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un devis d'Orange est parvenu à la mairie pour la réalisation de B03 13-48 Conseil, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures pour raccordement fibre ou cuivre en lotissement.

Le devis s'élève à la somme de 1 401.00 € HT.

Le conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, accepte le devis d'orange pour la somme de 1 401.00 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

### PARKING A L'ECOLE

Monsieur JOSSELIN Hervé dit que les travaux du parking vont être réalisés en deux phases.

La première se déroulera semaine 7 (travaux de VRD) et la seconde au printemps.

Une réunion de chantier est prévue la mardi 6 février 2017 à 10h avec le SDE et SRTP.

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire propose de faire une réunion pour étudier ce dossier.

La réunion aura lieu le lundi 6 février à 18h30.

### CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE DINAN

vu les nombreux changements aux niveaux des communautés de communes, la subvention attribuée au Conseil de Développement du Pays de Dinan n'est plus versée.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

Celui-ci sollicite les communes pour l'année 2017, année de transition.  
Monsieur le Maire souhaite revoir ce dossier ultérieurement.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le rapport d'activité 2015 du Conseil Département des Côtes d'Armor est à votre disposition à la mairie.

**COMMISSIONS DIVERSES**

Finances le 13 et 27 mars 2017 à 18h30.  
Vote du budget le jeudi 6 avril 2017 à 18h00.

**LES ELECTIONS**

Les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai 2017.  
Les élections législatives se dérouleront le 11 et 18 juin 2017.

**DINAN AGGLOMERATION**

Madame MORIN Anne-Claude informe les conseillers en relatant les sujets qui concernent Bourseul.

Ils vont créer des commissions thématiques communautaires. Celles-ci seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il y aura un vote pour créer les commissions intercommunales suivantes :

- ⇒ Finances-Administration Générale
- ⇒ Transport-Mobilité
- ⇒ Emploi-Economie-Enseignement supérieur- Développement Numérique- Recherche-Innovation
- ⇒ Habitat-Cohésion Sociale
- ⇒ Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
- ⇒ Sports et Equipements
- ⇒ Tourisme
- ⇒ Eau, Assainissement, Voirie, Environnement, GEMAPI
- ⇒ Culture-Patrimoine
- ⇒ Transition Energétique-Déchets
- ⇒ Politiques Maritimes Littorales et Fluviales

Les commissions seront composées de 15 élus de Dinan agglomération et de 15 élus des conseillers communaux qui se seront préalablement inscrits.

Les conseillers de la commune de Bourseul peuvent s'inscrire pour participer à l'une ou l'autre des commissions.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
LE 2 FEVRIER 2017**

**AIDE POUR L'ECOLE**

Madame MORIN précise que la participation pour l'année 2016 pour l'école était de 21 € par enfant pour les sorties culturelles et de 47.50 € par enfant pour les fournitures scolaires. La Communauté d'Agglomération de Dinan (CAD) assure cette charge jusqu'au 30/06/2017 en attribuant un budget de 50 % soit 10.50 € pour les sorties culturelles et 23.75 € pour les fournitures scolaires.

**Ordre du jour :**

- Délibération 1 Compte de gestion 2016 budget Lotissement « La Louvelais »
- Délibération 2 Compte administratif 2016 budget Lotissement « La Louvelais »
- Délibération 3 Compte de gestion 2016 budget Assainissement
- Délibération 4 Compte administratif 2016 budget assainissement
- Délibération 5 Compte administratif 2016 assainissement : affectation du résultat
- Délibération 6 Compte de gestion 2016 budget commune
- Délibération 7 Compte administratif 2016 budget commune
- Délibération 8 Compte administratif 2016 commune : affectation du résultat
- Délibération 9 Modification du permis d'aménager
- Délibération 10 Ouverture des plis du parking de l'école
- Délibération 11 Eclairage public pour le parking de l'école
- Délibération 12 Marquage au sol pour le parking de l'école
- Délibération 13 Devis pour l'aménagement du Bourg
- Délibération 14 Devis SAUR
- Délibération 15 Rémunération des agents recenseur et de l'agent coordinateur
- Délibération 16 Nomination d'un quatrième adjoint
- Délibération 17 Indemnités de fonction pour le quatrième adjoint
- Délibération 18 Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux
- Délibération 19 Demande de subvention à l'agence de l'eau
- Délibération 20 Terrain « La Treunais »
- Délibération 21 Matériel informatique
- Délibération 22 Régularisation des emprises de voirie dans les villages du Pau et de la Ville Es Robert
- Délibération 23 Subventions communales aux associations année 2016 et 2017
- Délibération 24 Nettoyage des bacs à graisse
- Délibération 25 Création d'un poste de technicien principal 2ème classe
- Délibération 26 Mise à jour des effectifs de la mairie
- Délibération 27 Désignation des délégués de la commission locale des charges transférées
- Délibération 28 Devis orange pour le lotissement « La Louvelais »